

Mont de Marsan Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Numéro :2020/07/15

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 56

Nombre de conseillers communautaires présents : 54

Nombre de votants : 56

Date de la convocation : Mercredi 8 Juillet 2020

Membres titulaires présents :

Pierre MALLET, Danielle KUBLER, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE, Dominique CLAVÉ, Janet DELETRE, Frédéric CARRERE, Émilie LABEYRIE, Catherine BERGALET, Jean-Pierre ALLAIS, Claude COUMAT, Catherine DEMEMES, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Farid HEBA, Marie-Christine BOURDIEU, Jean-Jacques GOURDON, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Bruno ROUFFIAT, Claudie BREQUE, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Mathieu ARA, Chantal PLANCHENAU, Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA, Philippe SAES, Corinne BARRAU, Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVILLE.

Excusés :

Jean-Paul ALYRE, représenté par Marie BARBUT,

Pouvoirs :

Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère communautaire donne pouvoir à Mathieu ARA,

Marie DENYS BACHO, Conseillère communautaire donne pouvoir à Ghislaine LALLAU,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BATBY

A procédé à l'élection du Président conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). M. Charles DAYOT est élu président de Mont de Marsan Agglomération

Délibération N°2020070090 (n°03)

Par 46 voix pour, 5 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN), 5 abstentions (Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Philippe SAES, Corinne BARRAU, Marie LAFITTE) fixe à 13 le nombre de vice-présidents pour Mont de Marsan Agglomération,

Délibération N°2020070091 (n°05)

Par 45 voix pour, 10 voix contre (Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVIOLE, Jean-Guy BACHE, Michel GARCIA, Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN) , 1 abstention (Marie LAFITTE) fixe à 14 le nombre des autres membres du bureau communautaire,

Délibération N° 2020070092 (n°08)

Par 47 voix pour, 3 voix contre (Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Marie LAFITTE), 6 abstentions (Jean-Guy BACHE, Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN) décide de déléguer des attributions au Président et précise que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président, aux vice-présidents et autres membres du bureau en application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les décisions relatives aux matières déléguées sont prises, en cas d'empêchement du Président, par l'élu assurant le remplacement de ce dernier, en vertu de l'article L.2122-7 du CGCT,

Délibération N° 2020070093 (n°09)

A l'unanimité des membres présents, fixe le nombre de membres au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale à 18 (9 pour le collège des élus et 9 pour le collège des associations),

Délibération N° 2020070094 (n°10)

A l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'élection des représentants de Mont de Marsan Agglomération au Conseil d'Administration du CIAS du Marsan au scrutin de liste , fixe et élit à la majorité absolue la liste des candidats comme suit :

- Marie-Christine HARAMBAT,
- Jean-Louis DARRIEUTORT,
- Éliane DARTEYRON,

- Michel GARCIA,
- Marie-Pierre GAZO,
- Marie DENYS BACHO,
- Véronique GLEYZE,
- Catherine BERGALET,
- Alain BACHE,

Précise que les représentants du collège des associations seront nommés par arrêté du Président de Mont de Marsan Agglomération.

Délibération N° 2020070095 (n°11)

Par 48 voix pour, 8 abstentions (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT) décide de former le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat comme suit :

- 9 conseillers communautaires titulaires et autant de conseillers suppléants ;
- 7 représentants des professions et activités liées au tourisme et au commerce :
 - 1 représentant du Monde Institutionnel du Tourisme du Commerce ou de l'artisanat (+ 1 suppléant),
 - 1 représentant des restaurateurs (+ 1 suppléant),
 - 1 représentant des hôteliers (+ 1 suppléant),
 - 1 représentant des meublés touristiques et des chambres d'hôtes (+ 1 suppléant)
 - 1 représentant des commerçants de Mont de Marsan (+ 1 suppléant),
 - 1 représentant des commerçants de Saint-Pierre du Mont (+ 1 suppléant),
 - 1 représentant des activités de loisirs (+ 1 suppléant).

Décide de procéder à l'élection des représentants de Mont de Marsan Agglomération au Comité de Direction de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat au scrutin avec liste et élit à la majorité absolue les membres suivants :

Au titre des membres titulaires:	Au titre des membres suppléants:
<ul style="list-style-type: none"> - Charles DAYOT - Marie-Christine BOURDIEU - Bruno ROUFFIAT - Nathalie BOIARDI - Joël BONNET - Gilles CHAUVIN - Jean-Louis DARRIEUTORT - Véronique GLEYZE - Philippe DE MARNIX 	<ul style="list-style-type: none"> - Emilie LABEYRIE - Catherine DEMEMES - Marie DENYS BACHO - Michel GARCIA - Pierre MALLET - Philippe SAES - Jean-Marie BAYLE - Sandrine CASINI - Pierre MERLET-BONNAN

Précise que les représentants des professions et activités liées au tourisme et au commerce seront choisis par les fédérations et organismes représentatifs. Le cas échéant, Mont de Marsan Agglomération se chargera de l'organisation des élections des représentants pour les professions n'ayant pas de représentation.

Délibération N° 2020070096 (n°12)

Par 51 voix pour, 5 voix contre, (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN) désigne comme membres du conseil d'administration de la Régie du Théâtre de Gascogne, représentant Mont de Marsan Agglomération les membres suivants :

- Éliane DARTEYRON
- Philippe DEMARNIX
- Claudie BREQUE
- Marina BANCON
- Charles DAYOT
- Pierre MALLET
- Delphine SALEMBIER
- Véronique GLEYZE
- Frédéric CARRERE
- Marie LAFITTE

Délibération N° 2020070097 (n°13)

A l'unanimité des membres présents, désigne comme membres du conseil d'exploitation de la Régie Intercommunale de l'Eau :

1- au titre des conseillers communautaires :

- Bruno ROUFFIAT
- Catherine PICQUET
- Joël BONNET
- Bernard KRZYNSKI
- Hervé BAYARD
- Dominique CLAVE
- Jean-Louis DARRIEUTORT
- Claude COUMAT
- Michel GARCIA
- Mathieu ARA
- Frédéric CARRERE
- Alain BACHE

2- au titre des personnes qualifiées :

- Jean-Paul Gantier
- Chantal Couturier
- Jean-Claude Davidson
- Jean Chamonard
- Dixna Boulègue
- Marc Vannereau
- Bruno Ruquois
- **Josianne Bourdi**

Nomme M. Patrice MARBOUTIN en qualité de Directeur de la Régie.

Délibération N° 2020070098 (n°14)

A l'unanimité des membres présents, désigne comme membres du conseil d'exploitation de la Régie Intercommunale de l'Assainissement :

1- au titre des conseillers communautaires :

- Bruno ROUFFIAT
- Catherine PICQUET
- Joël BONNET
- Bernard KRUYNSKI
- Hervé BAYARD
- Dominique CLAVE
- Jean-Louis DARRIEUTORT
- Claude COUMAT
- Michel GARCIA
- Mathieu ARA
- Frédéric CARRERE
- Alain BACHE

2- au titre des personnes qualifiées :

- Jean-Paul Gantier
- Chantal Couturier
- Jean-Claude Davidson
- Jean Chamonard
- Dixna Boulègue
- Marc Vannereau
- Bruno Ruquois
- Josianne Bourdi

Nomme M. Patrice MARBOUTIN en qualité de Directeur de la Régie.

Fin de séance à 01 h 52

Fait à Mont de Marsan,
Le 16 Juillet 2020

**Le Président,
Charles DAYOT.**

